Vol., I

Montreal, Samedi, 7 Decembre 1895

No 9

SOMMAIRE

PAGE 1. - Le Bill des Etudiants en Droit, Lex. — La Graphologie, J. B.—Les droits de l'homme en Angleterre.—Proh Pudor! E 2. — Bulletin Universitaire

Echos des Cours de Droit Civil,

Lex.—A ma pipe, G. Joannet.

PAGE 3.—Causerie, Jman Mog.— Le
Vankee et le Français.—Une observation à l'Étude au séminaire de Ste-Thérèse, Alfred de Lo

risau.

PAGE 4.—Souvenirs et réflexions, Ed.
S. — Brunes et blondes. — Noms de couleurs.-Propos du docteur,

PAGE 5.-Les amis, V. S. loup, Arthur. — Utilité de la gymnastique, Rhéo.—Le Figaro. -Bourdaloue - Grosbinet.

PAGE 6. - Le vin de mon oncle, nouvelle (suite,) Félicien Pascal. E.7. — Un arrêt judicieux, (snite et fin) R. Shell. — Maître Tobie, nouvelle, M. C. G. Reuling.

PAGE 8 .- Entre deux plaidoyers.

Le Bill Des Etudiants en Droit

Les élèves de la Faculté de droit de Laval, à Montréal, ont délégué, cette semaine, deux des leurs auprès de la législature provinciale, dans le but de promouvoir un projet de loi relatif à l'admission de nouveaux membres dans le Barreau. Cette délégation s'est jointe à d'autres semblables de l'Université Laval de Québec et de l'Université McGill. Des professeurs mêmes de ces diverses Universités se sont rendus à la capitale pour le même motif.

Nos législateurs vont donc se trouver en face, non pas d'une aimple poignée d'étudiants, mais de tout le corps universitaire de la province. Nous avons la conviction que l'on prendra au sérieux, cette fois du moins, les raisons depuis si longtemps invoquées à l'appui de notre cause.

On s'est plû à répéter. dans cer tains quartiers, que le Barreau était fermement opposé à nos légitimes demandes. Nous croyons cette assertion absolument fausse. Et nous n'avons qu'à lire le rapport de la commission spéciale du Barreau nommée en juin dernier pour étudier cette question des examens, et composée d'avocats éminents, MM. T. Chase Casgrain, procureur général, White, Dunlop et Languedoc, secrétaire-général, pour nous convaincre que c'est nous qui avons raiion.

D'ailleurs, pourquoi y aurait-il un malentendu quelconque entre le Barreau et les étudiants en droit? Est-ce que nos intérets sont oposés ? N'avons nous pas tous à cœur de relever, de grandir la noble profession à laquelle nous appartenous tous? Croit-on, parce que nous ne sommes qu'étudiants, que nous n'aspirons qu'à devenir avocats, coûte que coûte et dussent la distinction et les intérêts de notre profession en périr? A quoi nous aurait-il donc servi de consacrer notre jeunesse à l'étude, de sacrifier nos sueurs et notre argent? Seraitce pour parvenir sculement à faire partie d'un corps dégradé? Certes, c'est nous prêter une trop mesquine ambition I C'est attacher trop d'importance au système actuel d'examens que de croire, qu'en subissant ces examens tels qu'ils sont aujourd'hai, d'égoïstes et d'irréfléchis que l'on nous prétend être, nous allons devenir tout à coup de sages avocats.

Du reste, qu'ont les avocats à craindre du changement proposé? Voulons-nous leur enlever tout con trôle sur l'entrée de nouveaux membres dans leur docte corps? Pas le moins du monde. Ils pourront encore déterminer les matières sur lesquelles nous devrons subir nos examens. Et puis ils auront leurs représentants dans le nouveau bureau d'examinateurs. Mais qu'on nous laisse aussi avoir pour nous examiner ceux qui sont le plus aptes à le faire, ceux-là memes qui nous instruisent, qui nous donnent notre éducation légale. Ce que nous voulons, en deux mots, c'est d'avoir un système d'examens semblable ou à peu près à celui du bureau des médecins.

Tous chez les médecins sont satisfaits de leur mode actuel d'examens. Tous en reconnaissent l'essicacité et tous les jours nous les entendons répéter : " A part quelques rares exceptions, il n'y a que les flamb yants et les lettres disproétudiants ignorants et paresseux qui bloquent chez nous."

Grace au nouveau système d'examens que nos législateurs vont nous donner, nous en avons le ferme espoir, nous pourrons dire la même chose, nous aussi.

Et ce sera pour le plus grand bien de tous, bien des étudiants, bien des universités et bien des avocats.

M. J. H. Loranger, E.E.D., est au-torisé à prendre des annonces et abonnements pour Le JOURNAL DES ETUDIANTS.

Graphologie

La graphologie est une véritable science; elle a des bases exuctes, solides. L'écriture d'une personne solides. peut exactement refléter son caractère, analysée par un habile graphologue.

gestes trahissent le caractère de l'homme. Une personne vous parle, observez ses diverses attitudes, remarquez le jeu de sa physionomie, et pour peu que vous soyez perspicace, vous saurez jusqu'à un in point, le caractère de votre interlocuteur. Ce sera un poseur, ou un indifférent, ou un nerveux.

Mais le geste le plus significatif. le plus révélateur, c'est l'écriture. La main obéit aveuglement au

cerveau qui dicte, elle transcrit inconsciemment les impressions que le cerveau a contume d'enrégistrer, les impulsions qu'il a coutume de donner.

Un graphologue, mis en présence de n'importe laquelle écriture, saura, par l'étude raisonnée de tous ces petits signes, quelles sont les pensées, les impressions qui hantent le plus habituellement vo tre cerveau, et par suite, connaîtra

quel est votre caractère. Il paraîtrait que l'écriture des-cendante, c'est à dire celle dont les lignes se penchent peu à peu vers le bas de la page, appartient aux faibles, aux timides, aux mélancoliques, aux abattus, aux malades.

L'écriture droite - oh ! défiezvous de cette écriture-là-elle dévoile les dissimulés, les astucieux, les menteurs. Les lettres anonymes sont toujours d'une écriture ren-

L'écriture détachée, où les lettres de chaque mot sont séparées par un plus ou moins grand espace, est celle des spontanés, des idéalistes, des novateurs.

Chateaubriand avait une écriture très détachée, ainsi que Gustave Doré, dessinateur remarquable par son imagination.

L'écriture ferme, anguleuse, sans aucun trait, dénote les entêtés, les despotes, les révoltés, les violents. On dit que l'écriture du vieux lismark est un chef-d'œuvre d'écriture ferme.

L'écriture dont les paraphes sont portionnées dénote les recherchés, les affectés, les extravagants.

Les ambitieux ont l'écriture grim pante.

L'écriture irrégulière dont les lettres et les mots d'inégale hauteur et de formes différentes montent et descendent sans cesse audessous et au-dessus de la ligne, appartient aux hésitants, aux

mous, aex capricieux, aux étourdis. L'écriture liée, où toutes les let-tres se tiennent serrées les unes à côté des autres, où même, quelque-fois, la lettre finale d'un mot se trouve reliée à la première lettre du mot suivant, est la preuve d'un esprit réfléchi, pratique, subtil, cri-tique, pénétrant.

L'écriture pateuse indique les empo: tés; les colères, les cruels; les sensuels, les gourmands. L'éoriture pateuse est aussi celle des assassins.

L'écriture penchée vers la droite est celle des sensibles. Alfred de Musset avait une écriture très cou-

Les érudits, les abstraits ont l'écriture petite, sèche. Les originaux, les artistes, les

élégants, les fantaisistes ont leur écriture, qui sans être absolument baroque et incompréhensible, ède un aspect particulier, un ca-

chet qui lui est propre-Si l'on veut connaître le caractère d'une personne par son écriture, il faut d'abord considérer et analyser cette écriture dans son aspect général. Cette première opération terminée, regardez les lettres dans leurs détails, dans leurs finales. Les barres des t sont très indescrètes, les points sur les i sont significatifs. les majuscules sont éminemment bavardes.

J. B.

Les droits de l'homme en Angleterre

En Angleterre, l'homme peut : A douze ans, prêter serment devant les tribonaux.

A quatorze ans, s'il est prouvé qu'il est sain d'esprit, consentir ou non au mariage et disposer par testament, de ses biens mobiliers.

A dix sept ans, être exécuteur

testamentaire.

A vingt et un ans, disposer entiè-rement de sa personne comme de tous ses biens.

La femme peut:

A sept ans. être fiancée ou promise en mariage.

A neuf ans, avoir droit à un douaire.

A douze ans, consentir ou non au

A vingt ans, disposer entièrement de sa personne comme de tous ses

PROH PUDOR!

Une jeune écojière lisait à haute Une jeune écolière lisait à haute voix dans un vieux livre que son professeur lui avait mis entre les mains. Elle prononçait les mots tels qu'elle les voyait écrits: teste, feste, etc., en faisant sonrer les S.

Le professeur lui fit observer qu'il fallait lire comme si les S n'y tesient pag et ropponer télé fite.

étaient pas, et prononcer tête, fête. La jeune fille, continuant sa lec-ture, arriva à un passage à peu près ainsi conçu :

La marquise indignée qu'on lui tint teste dans cette discussion, sortit aussitost du salon en mau-gréant et en..."

Ici, l'écolière s'arrêta court.

La jeune fille, toute honteuse, tendit le livre à son professeur qui

"... En maugréant et en pestant bien fort."